

La plongée dans un capitalisme hyper-flexible et hyper-sécurisé

Olivier Passet, Xerfi, 17 mars 2021

La quête de flexibilité sur le marché du travail est moins assumée aujourd'hui que dans les années 90 ou 2000. Le mot s'est fait plus discret, trop associé à l'idée de précarité dans l'esprit des gens. L'OCDE qui en fut longtemps le chantre, ne le porte plus en étendard.

Jusqu'aux ordonnances de 2017 ou la réforme de l'assurance chômage, elle reste certes le fil conducteur des réformes accomplies en France. OÙ années après années, sous couvert de lois qui préfèrent parler de sécurisation des parcours, de modernisation, les entreprises gagnent en degré de liberté. En dépit de tous cela, la France et de nombreux pays d'Europe continentale, continuent à détonner par rapport aux marchés anglo-saxons, sous l'angle du droit formel du moins et demeurent caractérisés par une forte protection de l'emploi, telle que la mesure l'OCDE à travers ses indicateurs synthétiques.

La crise jette un jour nouveau sur cette fameuse rigidité chronique. Alors que la France et les entreprises de l'UE ont connu une chute abyssale de leur chiffre d'affaires, leurs pertes de résultat et surtout de trésorerie sont très loin d'être à l'échelle du choc. Ce résultat est pour le moins paradoxal. Le choc de rentabilité du capital n'a pas eu lieu. Et les bourses entérinent ce constat. Le séisme sanitaire n'a guère modifié leur perception de la profitabilité future des entreprises, à l'exception des quelques secteurs les plus exposés. Y compris en France où le CAC40 a limité ses pertes et les a effacé à la mi-mars.

Et lorsque l'on y regarde de près, la Covid a été un laboratoire de flexibilité sans équivalent, permettant de s'aventurer dans des zones jusqu'ici inexplorées et en révélant toutes les facettes, bien au-delà du seul terrain du droit. Le cas français, réputé encore protecteur au plan formel est révélateur de cette bascule. Les entreprises ont pu faire feu de tout bois et ajuster leurs coûts en un temps record. Elles récoltent d'une part, tout ce qui a été fait en matière d'externalisation des services aux entreprises, qui étend la composante variable du coût. Cela n'est pas nouveau. Mais ce report sur la sous-traitance ne fait que déplacer le problème et devrait mettre à l'agonie toutes les activités B-to-B.

Le véritable saut a été accompli sur la flexibilité de la masse salariale. Cette dernière a pris des formes très diverses selon les pays. Passant selon des dosages variés par un ajustement quantitatif de l'emploi, des heures de travail, ou par la baisse des rémunérations horaires à la charge des entreprises. En France, cet ajustement a joué sur tous les canaux : une baisse des heures supplémentaires, des contrats courts, la mobilisation des RTT et des congés maladie durant les périodes de confinement, et bien entendu le chômage partiel qui a absorbé l'essentiel de l'ajustement.

Tout cela aboutissant à une baisse de 6,1% du coût du travail chargé des entreprises non financières, en 2020. Un ordre de grandeur quasi inconcevable dans une économie réputée rigide et protectrice dans un délai aussi court. Et cela a été rendu possible grâce à une série d'ordonnances depuis mars 2020, qui ont ouvert un espace de dérogation au code du travail, offrant au niveau de chaque entreprise un degré de liberté inégalé en matière de gestion des temps et d'organisation du travail.

Et quel que soit le cocktail permettant aux entreprises de moduler le coût du travail à travers le monde développé, l'État a joué un rôle clé d'indemnisation des pertes, prenant à sa charge les heures de travail perdues, que ce soit à travers le chômage partiel, en France comme en Allemagne ou que ce soit par des chèques directement adressés aux ménages les plus atteints par la crise, comme aux États-Unis.

De fait, en endossant le risque lié à la perte d'activité, cette action conjuguée des États a fait basculer le système dans un hyper-flexisécurité à échelle planétaire.

Mais les conquêtes de la flexibilité ne s'arrêtent pas là. Le numérique a révélé aussi toutes ses potentialités sur ce terrain. Le changement d'échelle du télétravail va demain bouleverser la donne en termes de mobilisation géographique du travail dans le domaine des services et dans les professions intellectuelles notamment. Il élargit aussi le champ des dépenses variables à des champs jusqu'ici réputés rigides : l'immobilier de bureau notamment. Ou la part incompressible des voyages d'affaires.

Ces conquêtes de la flexibilité s'étendent enfin à la sphère financière. Ou le portage du risque par les États, à travers le système de garanties, a permis d'ouvrir comme jamais le robinet des crédits de trésorerie pour passer le creux de la crise. Bref, cette crise nous a fait basculer dans une hyper-flexibilité et une hyper-sécurisation des risques liés au cycle des affaires par les États. De cette situation d'exception, pourrait bien devenir un nouveau régime. Une sorte de meilleur des mondes libéral, où ce qui est le mieux protégé, *in fine*, ce n'est plus l'emploi, mais bien la rentabilité du capital.